

**MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE LOCMIQUELIC**

**DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE DU 18 AOUT AU 19
SEPTEMBRE 2025**

ANNEXES

- **Arrêté prescrivant l'enquête publique**
- **Avis d'enquête publique**
- **Attestations de parution dans la presse**
- **Lieux d'affichage**
- **Certificat d'affichage**

République Française

Commune de Locmiquélic

Liberté – Egalité – Fraternité

Canton d'Hennebont

N° d'enregistrement

2025 / 122

**Arrêté prescrivant l'enquête publique portant sur le projet de Modification de Droit
Commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme**

Le Maire de la commune de Locmiquélic,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 153-19 relatif à l'enquête publique pour les plans locaux d'urbanisme (PLU),

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 et suivants, et R.123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques ;

Vu la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal ;

Vu le décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projet, plans et programmes ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 23 janvier 2014, mis à jour le 12 juin 2014 et modifié par modification simplifiée le 31 mai 2018 ;

Vu l'arrêté du Maire n° 172/2023 en date du 20 décembre 2023 engageant la procédure de modification de droit commun n°1 du PLU ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 3 avril 2025 ayant dressé le bilan de la concertation et arrêté la modification n°1 du PLU ;

Vu la décision n°E25000076/35 en date du 24 avril 2025 du président du Tribunal Administratif de Rennes portant nomination de M. Jean-Yves Kerdreux en qualité de commissaire-enquêteur ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Vu les différents avis des personnes publiques associées ;

Considérant que la modification n°1 du PLU de Locmiquélic est soumise aux dispositions des articles L. 153-36 à 44 du Code de l'urbanisme et doit faire l'objet d'une enquête publique dont les modalités sont prévues aux articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants du Code de l'environnement.

Arrête ce qui suit

Article 1 : Il sera procédé à une enquête publique dans la commune de Locmiquélic du **lundi 18 août 2025 à 9h00 au vendredi 19 septembre 2025 à 17h00, soit une durée de 33 jours consécutifs.**

L'enquête porte sur la **modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme arrêtée le 3 avril 2025**, dont les objectifs tels que prévus par l'arrêté de mise en modification n°172/2023 en date du 20 décembre 2023 sont les suivants :

- Procéder à des ajustements réglementaires afin de rendre le PLU compatible avec le SCoT et avec les différentes lois que celui-ci intègre, notamment la loi Littoral ou la loi ALUR ;
- Ajuster plusieurs points du règlement des zones agricoles et naturelles pour correspondre aux réglementations actuelles et à la vision de la commune pour son territoire ;
- Inscrire une protection des rez-de-chaussée commerciaux dans le document ;
- Intégrer des dispositions relatives à la bonne gestion des eaux pluviales ;
- Corriger quelques erreurs matérielles des règlements graphique et écrit ;
- Modifier certaines règles d'architecture, de hauteurs et implantations pour correspondre aux réalités actuelles et aux projets futurs de la commune ;
- Ajouter une annexe de recommandations architecturales pour les ravalements de façade ;
- Modifier les OAP n°2 et 6 et mettre en cohérence le règlement graphique avec ces modifications ;
- Modifier l'Emplacement Réservé n°1 ;
- Procéder à d'autres ajustements, ajouts ou corrections mineurs du lexique ou du règlement graphique ou écrit
- Mettre à jour les zones de protection archéologique ;
- Mettre à jour les données des annexes.

Article 2 : Monsieur Jean-Yves Kerdreux a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par une décision du Tribunal administratif de Rennes en date du 24 avril 2025.

Article 3 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant son début, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux locaux : Ouest-France et Le Télégramme.

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié par voie d'affiches :

1. Sur la porte d'entrée de la Mairie, au 27 rue de la Mairie
2. Au port de Sainte-Catherine, au bout de l'embarcadère
3. Au croisement de la rue de Port-Louis et de la rue du Général de Gaulle
4. Rue Henri Sellier à proximité du giratoire de Pen Borh
5. Place de l'Isère, dans la Grande Rue
6. Rue Léon Blum, devant le stade Emmanuel Le Visage
7. Rue Léon Blum, près de l'ancien Centre Technique Municipal
8. Sur le giratoire de Kersabiec
9. Rue de Kervern, à proximité du poste de relevage
10. A l'entrée du village de Sterville
11. A l'embarcadère de Pen Mané
12. Au parking de l'anse de Normandèze
13. Au Loch, près des tables de pique-nique
14. Dans la ZA de Kervern au croisement de la RD781 et de la rue du Park Bras

L'avis sera également en ligne sur le site de la commune <https://www.ville-locmiquelic.fr/>

Ces publicités seront certifiées par Monsieur le Maire.

Article 4 : Le dossier de modification de droit commun n°1 du PLU arrêté, les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de Locmiquélic, 27 rue de la Mairie, et seront consultables pendant toute la durée de l'enquête, du 18 août au 19 septembre inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit :

- Les lundis, mercredis, jeudis de 8h45 à 12h15 puis de 13h15 à 17h15
- Les mardis de 10h à 12h15 puis de 13h15 à 17h15
- Les vendredis de 8h45 à 12h15 puis de 13h15 à 17h15

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et des observations et propositions formulées.

Le site internet de la commune (<https://www.ville-locmiquelic.fr/>) donnera également accès à un registre d'enquête dématérialisé. Ce registre dématérialisé permettra au public de consulter le dossier, les observations déposées et de consigner, le cas échéant, ses observations.

Le public pourra faire part de ses observations, propositions et contre-propositions :

- Soit en les consignant dans le registre papier disponible en Mairie ;
- Soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse <https://www.registredemat.fr/locmiquelic-plu2025>
- Soit en les adressant par courriel à l'adresse suivante locmiquelic-plu@registredemat.fr
- Soit en les adressant par courrier à la mairie à l'attention de : Commissaire-enquêteur – Enquête publique du PLU – Mairie – 27 rue de la Mairie – 56570 Locmiquélic

Le dossier d'enquête publique sera également disponible et consultable sur le site internet de la commune <https://www.ville-locmiquelic.fr/> ainsi que depuis un poste informatique tenu à la disposition du public en mairie.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire de Locmiquélic, responsable du projet de PLU, Mairie, 27 rue de la Mairie, 56570 Locmiquélic ou au 02 97 33 42 24.

Article 5 : le projet de modification de droit commun n°1 du PLU comporte une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête publique

Article 6 : Afin de recueillir les observations et propositions du public, le commissaire-enquêteur assurera en outre des permanences pendant 4 demi-journées à la Mairie :

- Le lundi 18 août de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 3 septembre de 9h00 à 12h00
- Le samedi 13 septembre de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 19 septembre de 14h00 à 17h00

Article 7 : A l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 1^{er}, le registre sera clos et signé par le commissaire-enquêteur.

Après la clôture de l'enquête publique, dans la huitaine, le commissaire-enquêteur communiquera les observations et propositions formulées pendant l'enquête à l'autorité organisatrice de l'enquête dans

un procès-verbal de synthèse, en l'invitant à produire, dans un délai maximum de 15 jours, ses observations éventuelles.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de 30 jours à compter de la fin de son enquête pour transmettre au maire de la commune de Locmiquélic le dossier avec son rapport relatant le déroulement de l'enquête et faisant l'examen des observations et propositions recueillies et, dans un document séparé, ses conclusions motivées précisant si elles sont favorables ou défavorables concernant le projet de modification de droit commun n°1 du PLU arrêté.

Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Article 8 : Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par l'article R.134-32 du Code des relations entre le public et l'administration créé par le décret n°2015-1342.

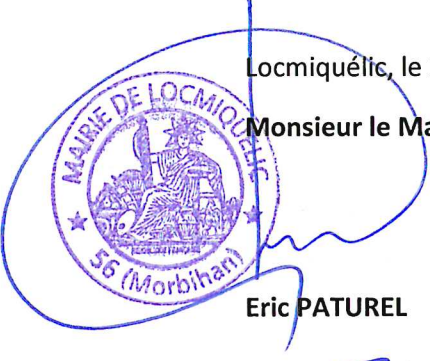
Article 9 : Le Conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification de droit commun n°1 du PLU. Il pourra, au vu des avis qui ont été joints au dossier, des observations et propositions du public et des conclusions du commissaire-enquêteur, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de modification de droit commun n°1 du PLU en vue de cette approbation.

Article 10 : Conformément à l'article L.123-4 du Code de l'Environnement « *En cas d'empêchement d'un commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonne l'interruption de l'enquête, désigne un commissaire enquêteur remplaçant et fixe la date de reprise de l'enquête. Le public est informé de ces décisions.* » et conformément à l'article R.123-5 du même code « *En cas d'empêchement du commissaire enquêteur désigné, l'enquête est interrompue. Après qu'un commissaire enquêteur remplaçant a été désigné par le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui et que la date de reprise de l'enquête a été fixée, l'autorité compétente pour organiser l'enquête publie un arrêté de reprise d'enquête dans les mêmes conditions que l'arrêté d'ouverture de l'enquête.* ».

Article 11 : La commune adresse ampliation de cet arrêté :

- Au préfet du Morbihan ;
- Au sous-préfet de Lorient ;
- Au commissaire enquêteur ;
- Au président du tribunal administratif de Rennes.

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville et le commissaire-enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution et du respect du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la mairie.

Locmiquélic, le 20 Juin 2025
Monsieur le Maire,

Eric PATUREL



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Du lundi 18 août 2025 9h00 au vendredi 19 septembre 2025 17h00

Objet de l'enquête : L'enquête porte sur le projet de modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) arrêté le 3 avril 2025 et dont les objectifs sont :

- Procéder à des ajustements règlementaires afin de rendre le PLU compatible avec le SCoT et avec les différentes lois que celui-ci intègre, notamment la loi Littoral ou la loi ALUR ;
- Ajuster plusieurs points du règlement des zones agricoles et naturelles pour correspondre aux réglementations actuelles et à la vision de la commune pour son territoire ;
- Inscrire une protection des rez-de-chaussée commerciaux dans le document ;
- Intégrer des dispositions relatives à la bonne gestion des eaux pluviales ;
- Corriger quelques erreurs matérielles des règlements graphique et écrit ;
- Modifier certaines règles d'architecture, de hauteurs et implantations pour correspondre aux réalités actuelles et aux projets futurs de la commune ;
- Ajouter une annexe de recommandations architecturales pour les ravalements de façade ;
- Modifier les OAP n°2 et 6 et mettre en cohérence le règlement graphique avec ces modifications ;
- Modifier l'Emplacement Réservé n°1 ;
- Procéder à d'autres ajustements, ajouts ou corrections mineurs du lexique ou du règlement graphique ou écrit
- Mettre à jour les zones de protection archéologique ;
- Mettre à jour les données des annexes.

Commissaire enquêteur désigné par le président du tribunal administratif : Monsieur Jean-Yves KERDREUX

Organisation de l'enquête publique : L'enquête publique se déroulera du lundi 18 août 2025 9h00 au vendredi 19 septembre 2025 17h00, soit pour une durée de 33 jours consécutifs, à la mairie Locmiquélic, 27 rue de la Mairie, aux jours et horaires d'ouverture au public indiqués ci-après :

- Les lundis, mercredis, jeudis de 8h45 à 12h15 puis de 13h15 à 17h15
- Les mardis de 10h à 12h15 puis de 13h15 à 17h15
- Les vendredis de 8h45 à 12h15 puis de 13h15 à 17h15

Le commissaire enquêteur recevra, pendant 4 demi-journées, à la mairie de Locmiquélic :

- Lundi 18 août de 9h00 à 12h00
- Mercredi 3 septembre de 9h00 à 12h00
- Samedi 13 septembre de 9h00 à 12h00
- Vendredi 19 septembre de 14h00 à 17h00

Chacun pourra consulter le dossier d'enquête publique en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ou sur le site de la commune pendant toute la durée de l'enquête.

Le public pourra faire part de ses observations et propositions :

- Soit en les consignant sur le registre papier d'enquête publique à la mairie de Locmiquélic ;
- Soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse : <https://www.registredemat.fr/locmiquelic-plu2025>
- Soit en les adressant par mail à l'adresse suivante : locmiquelic-plu@registredemat.fr .
- Soit en les adressant par courrier à : Enquête publique sur la modification °1 du PLU de Locmiquélic. Mairie de Locmiquélic, 27 rue de la Mairie, 56570 Locmiquélic

Existence d'une évaluation environnementale : Le projet de modification de droit commun n°1 du PLU fait l'objet d'une évaluation environnementale intégrée au dossier. Elle pourra être consultée au même titre que le reste du dossier tout au long de l'enquête publique.

Identité de la personne responsable du projet : La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Eric PATUREL, Maire de Locmiquélic

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur/de la commissaire enquêtrice : Le commissaire enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à Monsieur le Maire de la commune le rapport d'enquête et ses conclusions motivées concernant le projet de PLU arrêté.

Ces documents seront ensuite tenus à disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels et sur le site internet de la commune durant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Décision au terme de l'enquête : Après avis des personnes publiques associées, enquête publique et avis du commissaire enquêteur, le conseil municipal devra délibérer pour approuver le PLU de la commune de Locmiquélic.

Renseignements : Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique et/ou du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, auprès de la mairie de Locmiquélic.

ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).

De la part de : Charlène Gaillard
Identifiant annonce : 22285903 / Zone 20
Numéro d'ordre : 7411964401

Rennes,
Le 20/06/2025

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée David SHAPIRO, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

COMMUNE de LOCMIQUELIC

le texte d'annonce légale ci-dessous :

COMMUNE DE LOCMIQUELIC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) 1er avis d'enquête publique

Par arrêté municipal n°2025_122 en date du 20 juin 2025, Monsieur le Maire de Locmiquélic a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la Modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, Monsieur Jean-Yves KERDREUX a été désigné commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Rennes.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Locmiquélic, 27 rue de la Mairie, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 18 août 2025 à 9h00 au vendredi 19 septembre 2025 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique et les observations formulées seront tenus à la disposition du public les lundis, mercredis, jeudis de 8h45 à 12h15 puis de 13h15 à 17h15, les mardis de 10h à 12h15 puis de 13h15 à 17h15 et les vendredis de 8h45 à 12h15 puis de 13h15 à 17h15.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête papier, le registre dématérialisé ou les adresser par courrier à Commissaire-enquêteur – Enquête publique du PLU – Mairie – 27 rue de la Mairie – 56570 Locmiquélic ou par mail à l'adresse suivante : locmiquelic-plu@registredemat.fr .

Le commissaire-enquêteur recevra le public pendant 4 demi-journées, en Mairie de Locmiquélic :

- Lundi 18 août de 9h00 à 12h00
- Mercredi 3 septembre de 9h00 à 12h00
- Samedi 13 septembre de 9h00 à 12h00
- Vendredi 19 septembre de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur

seront transmis au Maire de Locmiquélic dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête publique et tenus à la disposition du public à la mairie, aux heures et jours d'ouverture habituels, et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique et après avis du commissaire-enquêteur, le Conseil municipal devra délibérer pour approuver le PLU de la commune.

Toute demande d'information sera adressée à la mairie de Locmiquélic, au 02 97 33 42 24

Le Maire, Eric PATUREL

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Cette annonce d'enquête publique 1er avis paraîtra :

Date	Support	Département
Le 1 août 2025	Ouest-France (support papier)	56 - MORBIHAN
Date	Support	Département
Le 1 août 2025	Le Telegramme (support papier)	56 - MORBIHAN

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex

ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).

De la part de : Charlène Gaillard
Identifiant annonce : 22353204 / Zone 20
Numéro d'ordre : 7411965801

Rennes,
Le 20/06/2025

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée David SHAPIRO, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

COMMUNE de LOCMIQUELIC

le texte d'annonce légale ci-dessous :

COMMUNE DE LOCMIQUELIC

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) 2ème avis d'enquête publique

Par arrêté municipal n°2025_122 en date du 20 juin 2025, Monsieur le Maire de Locmiquélic a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la Modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, Monsieur Jean-Yves KERDREUX a été désigné commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Rennes.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Locmiquélic, 27 rue de la Mairie, pendant 33 jours consécutifs, du lundi 18 août 2025 à 9h00 au vendredi 19 septembre 2025 à 17h00.

Le dossier d'enquête publique et les observations formulées seront tenus à la disposition du public les lundis, mercredis, jeudis de 8h45 à 12h15 puis de 13h15 à 17h15, les mardis de 10h à 12h15 puis de 13h15 à 17h15 et les vendredis de 8h45 à 12h15 puis de 13h15 à 17h15.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête papier, le registre dématérialisé ou les adresser par courrier à Commissaire-enquêteur – Enquête publique du PLU – Mairie – 27 rue de la Mairie – 56570 Locmiquélic ou par mail à l'adresse suivante : locmiquelic-plu@registredemat.fr .

Le commissaire-enquêteur recevra le public pendant 4 demi-journées, en Mairie de Locmiquélic :

- Lundi 18 août de 9h00 à 12h00
- Mercredi 3 septembre de 9h00 à 12h00
- Samedi 13 septembre de 9h00 à 12h00
- Vendredi 19 septembre de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur

seront transmis au Maire de Locmiquélic dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête publique et tenus à la disposition du public à la mairie, aux heures et jours d'ouverture habituels, et sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique et après avis du commissaire-enquêteur, le Conseil municipal devra délibérer pour approuver le PLU de la commune.

Toute demande d'information sera adressée à la mairie de Locmiquélic, au 02 97 33 42 24

Le Maire, Eric PATUREL

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

Cette annonce d'enquête publique 2ème avis paraîtra :

Date	Support	Département
Le 20 août 2025	Ouest-France (support papier)	56 - MORBIHAN
Date	Support	Département
Le 20 août 2025	Le Telegramme (support papier)	56 - MORBIHAN

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex

ENQUETE PUBLIQUE
MODIFICATION DE DROIT COMMUN N° 1 DU PLU
LIEU D’AFFICHAGE DE L’AVIS AU PUBLIC

- 1- **Premier Panneau** : Sur la porte d’entrée de la Mairie, n° 27 rue de la mairie
- 2- **Deuxième panneau** : au port de Sainte Catherine, au bout de l'embarcadère
- 3- **Troisième panneau** : Situé à l'angle de la rue de Port-Louis et du Général De Gaulle, devant la caisse d'Epargne
- 4- **Quatrième panneau** : situé rue Henri Sellier à proximité du rond-point de Pen Borh.
- 5- **Cinquième panneau** : Situé rue Grande Rue, au niveau de la place de L’Isère, devant la supérette "Coccimarket »
- 6- **Sixième panneau** : Situé rue Léon Blum, devant le stade Emmanuel Le Visage
- 7- **Septième panneau** : Situé rue Léon Blum, près de l’ancien centre technique municipal et à proximité des deux futures OAP Abbé Tréhin 2 et Lann Er Berenn
- 8- **Huitième panneau** : Situé au rond point de Kersabiec, en face du LIDL
- 9- **Neuvième panneau** : Situé rue de Kervern, à proximité du poste de relevage
- 10- **Dixième panneau** : Situé à l'entrée du village de Sterville, devant le N°1 lieudit Sterville
- 11- **Onzième panneau** : Situé au lieu-dit Pen Mané à proximité de l'embarcadère.
- 12- **Douzième panneau** : Situé à proximité du parking de l’anse de Normandèze
- 13- **Treizième panneau** : Situé au Loch, près de l’espace vert où ont été installées les tables de convivialité
- 14- **Quatorzième panneau** : Situé près de la zone d’activité de Kervern, au niveau du croisement avec la route départementale RD 781 et la rue du Park Bras

MAIRIE
DE
LOCMIQUELIC
MORBIHAN

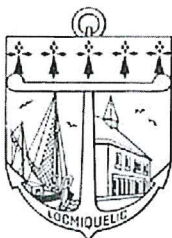
A Locmiquelic, le 01/09/2025

Code Postal : 56570

Téléphone 02.97.33.42.24

Adresse Mail :

RAPPORT DE CONSTATATION



Objet : Publication de l'avis d'enquête publiques portant sur le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme arrêtée le 3 avril 2025,

Nous soussignés,
LOUBOUTIN Aude, Brigadier-Chef Principal de Police Municipale en poste à la Mairie de LOCMIQUELIC.

Monsieur Le Maire,

Vu les articles 21-2 et 429 du code de Procédure Pénal, agissant en uniforme et revêtus des insignes de notre fonction, en exécution des ordres reçus, avons l'honneur de vous rendre compte des faits suivants :

Ce jour, lundi 01 septembre 2025, nous nous sommes rendus sur les différents sites de la commune de Locmiquelic pour vérifier l'affichage de panneaux concernant l'avis d'enquête publiques pour le projet de modification de droit commun n°1 du plan local d'Urbanisme, pour une durée de 33 jours consécutifs, à partir du lundi 18 août 2025 à 9h00 jusqu'au vendredi 19 septembre 2025 à 17h00.

En pièce jointe, des planches photographiques datées et signées par notre service.

Fait et clos à LOCMIQUELIC, le lundi 01 septembre 2025.

Madame Aude LOUBOUTIN

① Porte de la Naine



Le 1er Août 2025

Louboutin Aude
Aude

Le 1er Septembre 2025

Aude

② Port de St Catherine



Le 1^{er} Août 2025



Loubartin Aude



Le 1^{er} Septembre 2025

③ Général de Gaulle



le 1^{er} Août 2025



Leuboutin Aude

[Signature]

Le 1^{er} septembre 2025



④ Henri Sellier



Le 1er Août 2025



Lebastin Aude

[Handwritten signature]

Le 1er septembre 2025



⑤ Grande Rue.

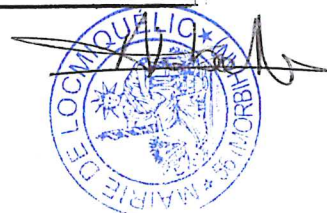


Le 1^{er} Août



Louboutin Aude
[Signature]

Le 1^{er} septembre 2025



⑥ Rue Léon Blum, stade emmanuel le visage



Le 1^{er} Août 2025



Le 1^{er} Septembre 2025

Loubertin Aude

⑦ Rue Léon Blum , ancien centre technique municipal

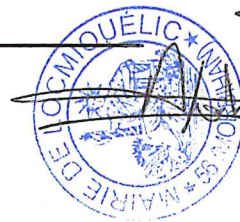


Le 1^{er} Août



Louboutin Arde

Le 1^{er} Septembre 2025



⑧ Face au Lidl



Le 1 Août 2025



Louboutin Aude
Police Municipale
A. Louboutin

Le 1^{er} septembre 2025



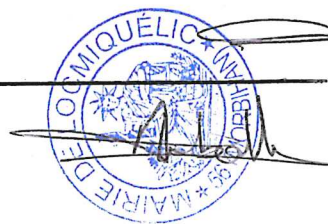
9 Rue de Kervern



Le 1^{er} Août 2025



Louboutin Aude



Le 1^{er} septembre 2025

①0 Sterville



Le 1^{er} Août 2025

Loeboutin Aude
[Signature]

Le 1^{er} septembre 2025

[Signature]

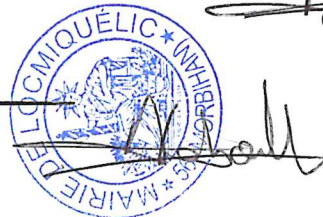
11 Pen - Nané



Le 1^{er} Août 2025

Le 1^{er} septembre 2025

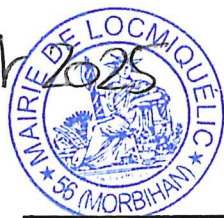
Loubertin Aude



⑫ Anse de Normandèze,

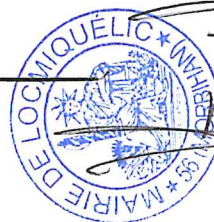


Le 1^{er} Août



Le 1^{er} septembre 2025

Louboutin Aude



13 Loch

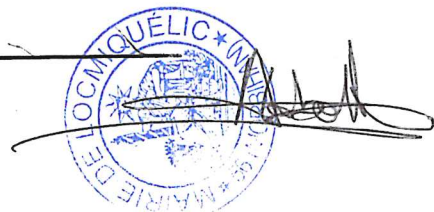


Le 1^{er} Août



Loubertin Aude
[Signature]

Le 1^{er} septembre 2025



14. Zone de Kervern
An h'sanale



Le 1^{er} Août 2025



Le 1^{er} septembre 2025

Guibertin Aude
[Signature]

